

Proposition du Conseil administratif du 1^{er} novembre 2017 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 744 900 francs destiné à la mise à niveau des installations techniques et scéniques et à la rénovation du bâtiment du Casino Théâtre situé rue de Carouge 42, sur la parcelle N° 815, feuille N° 42, commune de Genève, section Plainpalais.

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

Le Casino Théâtre a été inauguré en 1882 à son emplacement actuel. Le bâtiment d'origine subira des transformations successives dès 1898 et jusqu'en 1967. Il est acheté par la Ville de Genève en 1982 et d'importants travaux sont entrepris de 1986 à 1989. Ils se traduisent principalement par la rénovation des espaces intérieurs et de la façade principale, ainsi que par la création d'une tour de scène. Presque trente ans après, ses installations techniques et scéniques sont obsolètes; leur remplacement est impératif.

Les travaux, sur les installations de chauffage, de ventilation et d'électricité principalement, nécessiteront d'autres interventions sur le bâtiment. Par ailleurs, des adaptations aux normes de sécurité actuelles sont nécessaires et le remplacement des sièges, devenus irrécupérables, doit être prévu également.

Contexte et historique de l'opération

Après avoir priorisé les travaux de réfection des installations scéniques du théâtre Am Stram Gram, opération pour laquelle le Conseil municipal a voté un crédit en 2014 et qui a été réalisée la même année, il est impératif maintenant de mettre à niveau, sur le plan de la sécurité, les installations scéniques du Casino Théâtre.

En effet, les limites des installations actuelles font état de rapports circonstanciés depuis 2008 de la part du Service culturel. Une analyse de ces installations, réalisée par un ingénieur scénique (ArtSceno) en 2011, a confirmé ce diagnostic et la nécessité d'intervention.

Notice historique

Formant l'extension d'une brasserie existante, le petit Casino a été construit en 1898, à l'instigation de Joseph Antoine Henri Cliquet de Beaulieu, dit Henriot, créateur de la Revue. Dessiné par les architectes Johannes Grosset et Ami Golay,

le bâtiment est alors éclectique, exubérant, clairement affecté au spectacle. La façade présente une arcade monumentale close d'une verrière, séparée du rez par un balcon à balustrade et couronnée d'un fronton brisé. L'intérieur est quant à lui composé selon les modèles en vigueur et en fonction de l'étroitesse de la parcelle. Le foyer précède une salle en fer à cheval richement décorée; au fond, la scène à l'italienne est flanquée du café et des loges d'artistes.

Au début du XX^e siècle, le propriétaire modernise le bâtiment et épure sévèrement le décor de façade. En 1982, la Ville de Genève rachète l'édifice. L'attachement des Genevois pour leur «Casino» engage l'Administration municipale à entreprendre des travaux conséquents, visant notamment à régler des problèmes structurels. Le plancher de la scène est remplacé par une dalle en béton et une tour de scène est édiflée, pourvue d'un gril entièrement motorisé. Un concours lancé par le Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève permet en outre de restituer la verrière. Devant le vitrail dépoli, une marquise légère remplace un élément plus intrusif, datant des années 1920.

Exposé des motifs

Dès sa création, le Casino Théâtre a vocation de «haut lieu du théâtre populaire». Humoristes, chansonniers, artistes de cabaret, opérettes se succèdent au fil du temps, confirmant l'identité et la spécificité de cette scène locale.

Outre la Revue genevoise, qu'il abrite depuis 1898 et qui occupe les lieux de septembre à décembre, le Casino Théâtre est aujourd'hui dévolu aux spectacles de divertissement – théâtre de boulevard, matches d'improvisation, Festival du rire. Chaque année, son plateau accueille également des productions théâtrales et musicales anglophones, hispaniques et italo-phones.

La salle est également très utilisée par de nombreuses écoles de danse pour leur spectacle annuel.

Son taux d'occupation annuelle comprend les montages, les répétitions, les représentations et les démontages, et varie entre 220 et 250 jours par an pour environ 135 représentations publiques. Elle accueille annuellement environ 40 000 spectateurs.

Toutes les parties composant la machinerie scénique du Casino Théâtre, inaugurée en 1989, sont donc fortement sollicitées. Elle est devenue inadaptée et sous-équipée, et ne répond plus aux exigences des spectacles d'aujourd'hui. Par ailleurs, les aménagements et les équipements de la cage de scène ne permettent plus aux artistes, ni aux techniciens, de travailler dans des conditions adéquates, et les accès aux passerelles et au gril ne sont pas conformes aux normes. L'évacuation de secours est inexistante.

Dans la salle, l'ensemble des sièges sont en fin de vie et ne peuvent plus être réparés.

La ventilation, selon les parties du bâtiment, est soit mal située, soit inexistante, ce qui engendre, notamment à la galerie publique, des températures dépassant fréquemment les 30 degrés durant les spectacles.

Obligations légales et de sécurité

La machinerie et les équipements demandent de nombreuses adaptations et ne répondent ni aux règles et directives de la Suva précisant les obligations des employeurs et des travailleurs dans le domaine de la sécurité au travail, ni aux recommandations en matière de prévention des risques d'accidents sur les scènes de théâtre convenues entre l'Association suisse des techniciens de théâtre et l'Union des théâtres suisses spécifiant les mesures relatives à la construction et à l'exploitation des installations de scène.

Adéquation à l'Agenda 21

Le projet résultant de cette étude complémentaire sera développé afin de respecter les critères d'écoconstruction concernant l'origine et la nature des matériaux ainsi que le tri des déchets de chantier. Les mandataires devront également s'appuyer sur les recommandations publiées par l'association Eco-bau (www.eco-bau.ch, chapitre «fiches CFC»).

Le développement du projet s'appuiera sur la mise en œuvre d'énergies renouvelables et l'application de la stratégie générale «100% renouvelable en 2050».

Programme et descriptif des travaux

La rénovation prévoit un certain nombre de mesures, dont les principales sont:

- remplacement du plateau de scène, des équipements et de la machinerie scénique;
- remplacement des installations de production de chaleur (avis d'assainissement du Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA) de l'Etat de Genève) et des installations de ventilation;
- remplacement de l'installation électrique;
- remplacement des fauteuils de la salle;
- remplacement de la plateforme élévatrice sous la fosse d'orchestre;
- mise en conformité des vitrages du «chalet» selon les normes en vigueur;

- réfection de la couverture de toiture du bâtiment des loges;
- fermeture de la cour côté rue Henri-Christiné.

Surfaces, volumes

La surface brute selon la norme SIA 416 pour l'ensemble du Casino Théâtre, partie réservée au public et partie réservée aux collaborateurs réunies, atteint 2472 m².

Le volume correspondant selon la norme SIA 116 est de 11 250 m³.

Estimation sommaire du coût de l'opération

Le coût total de l'opération est à ce jour estimé, avant études et approximativement, à 8 870 000 francs TTC, frais financiers Ville de Genève compris.

Coût des études complémentaires

CFC	Libellé	Sous-total	Total
1	Travaux préparatoires		
10	Relevés, études géotechniques		10 000
101	Relevés	5 000	
104	Sondages	5 000	
5	Frais secondaires et comptes d'attente		
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		4 000
524	Reproduction de documents, tirages, héliographies	4 000	
59	Comptes d'attente pour honoraires		684 100
591	Architectes	354 900	
592	Ingénieur civil	9 900	
593	Ingénieur électricien	61 500	
594	Ingénieur en chauffage-ventilation	111 300	
595	Ingénieur en installations sanitaires	13 000	
596	Ingénieur scénique	93 500	
596.9	Ingénieur désamiantage	10 000	
597.1	Ingénieur en sécurité	30 000	
	Coût total du crédit d'étude HT		698 100
	+ TVA 7,7%, arrondi		53 800
	Total du crédit d'étude TTC		751 900

Dont à déduire part du crédit de préétude de faisabilité voté le 20 mars 2007 (PR-495/8)	7 000
Total du crédit d'étude demandé TTC	744 900

Délai de réalisation

Le délai de l'étude complémentaire s'étale sur un an à compter de la date du vote. Il s'ensuivra le dépôt d'une proposition pour la demande d'un crédit de réalisation vers le milieu de l'année 2019. Les travaux pourraient durer 24 mois, donnant une date de remise en exploitation vers 2021.

Référence au 13^e plan financier d'investissement 2018-2029 (p. 53)

Cet objet est prévu, en qualité de projet actif, sous le N° 043.008.03 du 13^e plan financier d'investissement 2018-2029 pour un montant de 700 000 francs.

Charges financières annuelles

Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée totale d'amortissement de la réalisation.

En l'absence de réalisation, l'étude sera amortie en une annuité.

Services gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire du crédit d'étude complémentaire est la Direction du patrimoine bâti.

Le service bénéficiaire est le Service culturel.

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)

Objet: Casino-Théâtre

A. SYNTHESE DE L'ESTIMATION DES COUTS

	Montant	%
Travaux préparatoires, relevés, sondages	10 770	1,4%
Frais divers, taxes, héliographie	4 300	0,6%
Honoraires	736 830	98,0%
Coût total du projet TTC	751 900	100,0%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Service culturel

CHARGES

30 – Charges de personnel		Postes en ETP
31 – Dépenses générales		
32/33 – Frais financiers (intérêts et amortissements)		
36 – Subventions accordées		
Total des nouvelles charges induites	A définir	

REVENUS

40 – Impôts	
42 – Revenu des biens	
43 – Revenus divers	
45 – Dédommagements de collectivités publiques	
46 – Subventions et allocations	
Total des nouveaux revenus induits	A définir

Impact net sur le budget de fonctionnement **A définir**

C. PLANIFICATION ESTIMEE DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2018			0
2018	400 000		400 000
2019	351 900		351 900
Totaux	751 900	0	751 900

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 744 900 francs destiné à la mise à niveau des installations techniques et scéniques et à la rénovation du bâtiment du Casino Théâtre situé rue de Carouge 42, sur la parcelle N° 815, feuille N° 42, commune de Genève, section Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 744 900 francs.

Art. 3. – La dépense prévue l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit de préétude de faisabilité de 7000 francs voté le 20 mars 2007 (PR-495/8), soit un montant total de 751 900 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. En cas de non-réalisation, les études seront amorties en une annuité.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Annexes: plans













